



N° Vert 80 00 88 88

Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

Fiscalité

Mise au point de l'OTR P6

WARAA

Les Vainqueurs

LES N° VERTS DE L'OTR
POUR SIGNALER VOUS ET VOTRE VILLE LE N° VERT 8280 Anticorruption
POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE LE N° VERT 8201 Renseignement
OTR FEDERER POUR BATIR

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 19 Septembre 2019 N° 243 - Prix 250 F CFA

Tikpi Atchadam contre le 4^e Mandat de Faure Gnassingbé

L'opposition togolaise rongée par un mal

De simples incantations

P3

Viva holiday 2019



Les lauréats récompensés

P2

Prévention de l'extrémisme violent dans la zone du Conseil de l'Entente



Les experts de la sécurité se concertent à Lomé

P4



La division !

P4

Des sanctions en perspective pour certains conseillers municipaux de l'ANC

J-P Fabre, un donneur de leçons qui refuse la liberté et la démocratie à l'intérieur de son parti

P3

22 NOV 9 2019 Foire de LOMÉ
Foire de toutes les opportunités
Thème : Le E-commerce pour une forte expansion des échanges
CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOMÉ
BP: 10026 Lomé - Tél: (00229) 99 44 52 53 / 90 31 45 37

+1000 EXPOSANTS
300 000 VISITEURS
www.cetof.tg



Viva holiday 2019

Les lauréats récompensés

Les lauréats de la 18ème édition du concours annuel d'animation dénommé «Viva Holiday» ont été récompensés ce 14 septembre à Lomé.

Initiative de la radio Zéphyr depuis 2001, pour permettre aux passionnés du journalisme d'éclorer leurs talents, l'édition de cette année selon le directeur de la radio Patrick Blandé a enregistré 18 candidats au départ.

Après plusieurs étapes du concours, 3 finalistes ont été retenus. Il s'agit de Augustin Tchalla vainqueur avec 80, 33, suivi de Kodjovi 72,33

Agbetoglo et enfin de Mlle Andréa Akue 68,5.



memory, une bourse de 50% de réduction des frais de scolarité à ESIG GLOBAL SUCCESS et une formation de 6 mois en anglais à chemises piesco en anglais à

LANGCENTER (ISLA) le tout évalué à 900 mille FCFA, les deux autres ont bénéficié des mêmes récompenses le tout évalué à 700 mille FCFA. Il faut rappeler que la finale qui a démarqué les 3 candidats était axée sur le thème «Coupe du monde 2022, les chances du Togo d'y participer» Ce thème a été subordonné aux critères de prestation à l'antenne à savoir la durée de l'émission (20 minutes imposées), la présence à l'antenne du candidat, la programmation musicale et le contenu de l'émission.

Outre les représentants du ministère de la communication et de la HAAC qui ont salué cette initiative de Zéphyr, plusieurs représentants des organisations de presse n'ont pas manqué à l'appel. Viva holiday est un programme ludique et didactique qui offre une opportunité de formation et de jeux concours amateurs radio en herbe durant les vacances par la radio Zéphyr depuis 2001.

Cécile S.

Protection des droits de l'homme

Les journalistes togolais sensibilisent sur les droits et devoirs

Au Togo, les journalistes s'engagent dans leur partition aux questions des droits de l'Homme. C'est ainsi qu'est née le 12 septembre dernier à Lomé, l'Association des journalistes pour la protection des Droits de l'Homme (AJPDH-Togo). Elle a pour vision d'« Œuvrer pour la construction d'un Togo fort où les Droits de l'Homme et leur protec-



tion priment sur toute autre considération ». D'après Estelle Koudjonou, présidente de l'organisation, la mise en place de l'organisa-

tion par des hommes et femmes des médias du Togo vise à sensibiliser au mieux les populations sur les questions des droits et libertés humains et informer l'opinion sur les avancées enregistrées par le Togo dans le domaine de la défense des Droits de l'Homme. «Nous devons être en éveil en permanence et éviter de verser dans

l'autosatisfaction qui risque de nous conduire vers l'immobilisme», peut-on lire dans un communiqué dont copie nous est transmise. Il s'agira également pour l'organisation au cours de sa mission, de mettre en exergue les avancées réalisées par le pays en matière de défense des Droits de l'Homme afin d'inciter les pouvoirs pu-

Suite à la p 4

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
W. Maléki
Achile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akoui
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

*Retrouvez
votre Journal*
WARAA
Les Vainqueurs
*chaque jeudi
dans les kiosques*

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Des sanctions en perspective pour certains conseillers municipaux de l'ANC

J-P Fabre, un donneur de leçons qui refuse la liberté et la démocratie à l'intérieur de son parti

Le président de l'ANC, Jean Pierre Fabre vient une fois encore prouver qu'il n'est qu'un dictateur à la quête du pouvoir dans un pays démocratique. Certains conseillers municipaux de son parti pourraient écoper d'une sanction qu'il qualifie de disciplinaire. Le Bureau national leur reproche d'avoir agi contre les décisions du parti prédéfinis dans le cadre des élections des maires.

Les personnes qui sont visées par ce communiqué sont des conseillers municipaux nouvellement élus dans les communes de Golfe 3 et Amou 2. Le bureau du parti soutient qu'ils ont



« manqué à leurs obligations de respect des consignes et directives régulièrement débattues et décidées par les instances dirigeantes », lit-on. Ces conseillers municipaux auraient en dehors de leurs aires de compétences et sans aucun mandat pris des

décisions contraires aux instructions du parti et à ses intérêts », poursuit le communiqué. Pour situer les responsabilités et punir les fautifs, une commission spéciale est mise en place pour vérifier les faits, identifier les personnes concernées et proposer, le cas

échéant, les sanctions disciplinaires subséquentes qui seront prises après audition des intéressés, conformément aux statuts et au règlement intérieur du parti.

D'après nos sources, les conseillers municipaux indexés ont voté pour le parti UNIR. Jean Pierre Fabre n'est donc pas prêt à accepter la diversité d'opinion au sein de son parti. Tous les militants sont obligés de regarder dans le même sens que lui. A l'ANC, c'est la décision de Jean Pierre Fabre qui passe. Toute personne qui tente d'apporter de nouvelles idées ou de nouvelles initiatives est cor-

rompue. D'ailleurs, Fabre va jusqu'à imposer sa vision aux professionnels des médias. Il avait agressé verbalement et presque physiquement certains journalistes qui critiquaient sa façon de faire la politique.

Du FRAC, à la C14en passant par le CAP 2015 et le CST, Fabre est celui qui impose ses décisions dans les différentes organisations politiques dans lesquelles son parti milite. Il démissionne rapidement dès que les membres du groupe commencent à s'opposer à ses décisions. Et pourtant, c'est ce dictateur qui aspire diriger notre pays.

J. K.

Tikpi Atchadam contre le 4^e Mandat de Faure Gnassingbé

De simples incantations

Après les manifestations du 19 août 2017, Tikpi Atchadam, le président du PNP est porté disparu. Bien avant sa disparition, il avait déclaré sur certains médias internationaux que sa vie était en danger. Il a alors trouvé une bonne excuse pour quitter le pays afin d'éviter que la justice ne l'interpelle pour le désordre qu'il a organisé le 19 août. Fier de porter le titre de maquisard, il se contente de s'exprimer via ses audio sur WathsApp. Dans sa

dernière livraison, il invite toutes les forces de l'opposition à empêcher à tout prix le président Faure de se positionner pour un 4^e mandat. Sa sortie n'intéresse même pas les partis de l'opposition qui sont plus préoccupés par l'élection des maires pour le moment.

Après l'évasion de Tikpi Atchadam, c'est son conseiller Tchatikpi qui était chargé d'exécuter l'agenda sombre du parti qui consiste à



déstabiliser le pays. Suite à son emprisonnement et à sa libération à la veille de la fête de tabaski, il est désor-

avancée par le N°1 du PNP est un faux problème. Il aurait pu rester au pays s'il pense vraiment se battre pour « sauver le pays ». Plusieurs grands hommes politiques à travers le monde ont affronté les moments de persécution avant d'accéder au pouvoir. On peut citer par exemple Nelson Mandela, Abdou Diouf, Alfa Condé. Ils n'ont pas fui leurs pays. Tikpi aussi doit revenir au bercail pour empêcher Faure Gnassingbé de briguer un 4^e mandat. Il ne revient pas aux autres leaders de l'opposition de le faire à sa place. D'ailleurs, ils se préparent déjà pour les élections de 2020 avec ou sans la candidature de Faure Gnassingbé.

mais invisible. Selon nos recoupements, le PNP n'arrive plus à tenir ses meetings hebdomadaires. Le parti est pratiquement faible. Les militants se retrouvent dans la position d'un troupeau sans berger. Face à cette situation, les discours sur les réseaux sociaux de Tikpi Atchadam ne sont que des incantations inutiles.

La raison sécuritaire

La Rédaction

LES N°VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER
N° VERT
8280
Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE
N° VERT
8201
Renseignements



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

L'opposition togolaise rongée par un mal **La division !**



Depuis plusieurs décennies, l'opposition togolaise est en pleine lutte pour accéder au pouvoir. Malheureusement, elle continue de perpétuer ses mauvaises pratiques. Au départ, tous les dirigeants de l'opposition sont conscients qu'ils ne sont pas en mesure de battre le pouvoir en place en allant à l'élection en rangs dispersés. Mais ils ne font aucun

effort pour former un bloc solide pour affronter le parti au pouvoir. Que ce soit en 1993, 1998, 2003, 2005, 2010 ou 2015, toutes les tentatives d'une union solide de l'opposition n'ont pas abouti. La mayonnaise prend au début mais tout tourne au vinaigre quand il s'agit de choisir le candidat qui doit affronter celui du pouvoir. On

comprend alors que nos opposants ne se battent pas pour l'épanouissement des populations. Ils cherchent plutôt leurs intérêts. Pour éviter de se faire insulter après la présidentielle de 2020, ils tentent maintenant de faire croire aux populations que l'union de l'opposition est un faux problème étant donné que nous évoluons vers un

scrutin à deux tours. Mais ils oublient qu'ils se jettent mutuellement des peaux de banane se discréditant ainsi devant l'électorat. D'ailleurs, à quelques mois de l'élection présidentielle, l'ANC et la CDPA passent leur temps à s'attaquer au sujet de l'élection des maires. L'ANC accuse la CDPA et l'UDS-Togo d'avoir voté pour UNIR

dans Golfe 5 pour faire de M. Aboka le maire. Pour sa part, Mme Brigitte Adjamagbo demande aux responsables de l'ANC de dire aux togolais que Jean Pierre Fabre a rencontré le ministre Klassou pour négocier des mairies. C'est dans ce climat que l'opposition rêve prendre le pouvoir en 2020.

La Rédaction

Prévention de l'extrémisme violent dans la zone du Conseil de l'Entente

Les experts de la sécurité se concertent à Lomé

La capitale togolaise abrite du 17 au 19 septembre 2019, la 4e réunion des experts chargés de la sécurité et des frontières du Conseil de l'Entente.

Les travaux ont officiellement démarré mardi 17 septembre 2019 sous la direction du Colonel Massina Yotrofeï, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale du Togo, également président de la Réunion des Experts de la Sécurité. Cette rencontre que Lomé abrite, a rappelé à l'ouverture des travaux, le Secrétaire Général du Conseil de l'Entente, Patrice Kouamé va servir aux experts en charge de



la Sécurité et des frontières des 5 pays membres, de cadre de réflexion sur les défis sécuritaires auxquels font face les pays de la sous-région en vue de définir de meilleures ap-

proches en termes de lutte contre la criminalité, le terrorisme et la coopération transfrontalière.

« Le Conseil de l'Entente, dans le respect des principes de

subsidiarité et de complémentarité qui fondent le partenariat entre les organisations sous régionales, a inscrit son action dans la prévention. Le constat principal qui est ressorti de nos précédentes rencontres est la nécessité d'une meilleure compréhension des menaces sécuritaires actuelles et leur évolution en vue d'adopter de nouvelles approches », a-t-il laissé entendre.

Spécifiquement, la rencontre de Lomé a deux objectifs. Celui du renforcement du niveau de compréhension des experts en matière d'extrémisme violent en vue de proposer des approches de réponses et en second lieu, valider le projet de directive sur la prévention de l'extrémisme violent dans la zone. Un projet appelé à être soumis au prochain Sommet des Chefs d'Etat et de gou-

Suite à la p 5

Protection des droits de l'homme

Les journalistes togolais sensibilisent sur les droits et devoirs

Suite de la p 2

blics à faire mieux et davantage pour ce qui n'est pas encore fait.

La présidente de l'organisation a également touché du doigt, la spécialité du domaine des journalistes pour leur contribution à la vie de l'Homme. « On a beaucoup de presses généralistes, mais qui ne tou-

chent pas en profondeur la vie des Togolais. Donc avec le lancement ce jour de cette association, nous comptons apporter notre modeste contribution à la rectification du tir », a-t-elle indiqué.

Charles

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 18 septembre 2019 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

A l'entame des travaux, le Président de la République a félicité les membres du Gouvernement pour leur participation à l'organisation des dernières élections locales qui ont permis d'écrire une nouvelle page de l'histoire institutionnelle de notre pays et de doter nos communes d'élus chargés de leur gestion. Le Président de la République a demandé aux ministres de faire preuve de plus d'abnégation et s'investir dans la recherche des réponses adéquates aux préoccupations des populations.

Il s'est félicité des efforts consentis par le gouvernement dans le domaine des ouvrages sociaux et ouvrages d'art et de réhabilitation des pistes rurales.

Il a insisté sur la nécessité pour le gouvernement de maintenir le cap des réformes et exhorté les ministres à privilégier les dépenses d'investissement en veillant à la bonne préparation des projets pour les porter à maturité.

Le Président de la République a, enfin, donné des instructions au ministre chargé de la décentralisation de prendre les dispositions les plus utiles pour

rendre opérationnelles, les nouvelles communes et de proposer les mécanismes et mesures de facilitation des relations entre les nouveaux organes élus et les représentants du pouvoir central.

Le Premier ministre a, par sa part, tenu à rendre un vibrant hommage au Chef de l'Etat et lui exprimer les admirations du Gouvernement pour les efforts inlassables poursuivis dans la recherche des investissements pour l'exécution du Plan National de Développement ainsi que pour son leadership qui permet à notre pays d'obtenir des résultats probants sur tous les plans et surtout en matière de gestion des finances publiques, suscitant ainsi les appréciations du Fonds Monétaire International (FMI) pour la performance d'une croissance de 5.3% qui pourrait atteindre 5.5% en 2020 si les efforts étaient maintenus.

Au cours des travaux, le conseil a :

- adopté un (1) projet de loi ;
- adopté trois (3) décrets ;
- et abordé des divers.

Au titre des projets de loi **Le projet de loi adopté par le conseil** modifie les dispositions de la loi de finances de l'année. Dans le cadre de l'exécution de la loi de finances, gestion 2019, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles en vue d'une grande efficacité dans la gestion des

dépenses publiques. De plus, la mise en œuvre du PND a nécessité des modifications de certaines dispositions du code général des impôts. Le présent projet de loi de finances rectificatif, gestion 2019 permet au Gouvernement de réajuster les prévisions de dépenses en fonction des recettes initialement attendues. Le projet de loi de finances rectificatif est projeté à 1501,9 milliards de francs CFA contre 1461 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 2,8 %.

Au titre des décrets

Le premier décret adopté par le conseil porte attribution, organisation et fonctionnement de l'Inspection générale d'Etat.

L'Inspection générale d'Etat (IGE), instituée par le décret n° 72-192 du 15 septembre 1972, est un organe de contrôle administratif des finances publiques. Placée sous l'autorité du Président de la République, elle est investie d'une mission générale et permanente de contrôle, d'audit, d'enquête, d'évaluation et de promotion de la bonne gouvernance.

L'évolution du contexte national du contrôle a changé avec l'adoption de nouveaux textes et l'harmonisation de la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, rendant ainsi caduques certaines dispositions du décret de 1972.

Par conséquent, il est apparu indispensable de faire

une relecture des textes de l'IGE afin de prendre en compte les nouvelles normes et les bonnes pratiques communautaires et internationales en matière de contrôle et d'audit.

Il permet, par ailleurs, de préciser les champs de compétences de l'Inspection générale d'Etat par rapport aux autres organismes de contrôle.

Le deuxième décret adopté par le conseil modifie le décret n° 2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service public.

La loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public, en son article 3 relatif au champ d'application, désigne en qualité de « autorité contractante », un certain nombre de personnes morales de droit public, notamment les sociétés nationales ou les sociétés à capitaux publics dont le capital est majoritairement détenu par l'Etat ou une autre personne morale de droit public.

La loi de 2009 exclut de son champ d'application les personnes morales de droit privé dans lesquelles la participation de l'Etat est minoritaire, sauf pour la conclusion de certains marchés lorsque pour ces marchés, elles agissent pour le compte de l'Etat ou d'une personne morale de droit public ; ou lorsqu'elles bénéficient du concours financier ou de la garantie de l'Etat ou d'une personne morale de droit public.

Or, le décret n° 2009-277/PR du 11 novembre 2009, pris en application de la loi n° 2009-13 du 30 juin 2009, érige ces personnes morales de droit privé en autorités contractantes par principe, sans faire référence aux conditions limitatives énumérées par la loi du 30 juin 2009.

Le présent décret vise donc à corriger cette lacune et assurer une cohérence entre les textes traitant de la même matière et permet de renforcer la sécurité juridique et de réduire le contentieux.

Le troisième décret adopté par le conseil porte modification du décret n° 2018-171/PR du 22 novembre 2018 portant adoption des seuils de passation, de publication, de contrôle et d'approbation des marchés publics et des procédures de sollicitation de prix.

Le décret n° 2018-171/PR du 22 novembre 2018 qui prend en compte l'ensemble des autorités contractantes énumérées dans la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009, y compris les personnes morales de droit privé, ne précise pas les conditions limitatives imposées par la loi.

Le présent décret a donc pour objet de repreciser les conditions limitatives prévues par la loi du 30 juin 2009 en ce qui concerne les personnes morales de droit privé.

Au titre des divers **Le premier divers** présenté par le ministre chargé du commerce est un compte rendu au conseil des ministres sur la situation de pénurie de carburant, observée dans le courant de la semaine du 09 au 14 septembre 2019 qui a perturbé le déroulement régulier des activités. Cela est dû à une forte variation haussière de la consommation du fait de la limitation des sources d'approvisionnement parallèles. Les mesures urgentes prises ont permis de ramener la situation à la normale. Des instructions sont données pour revoir le mécanisme de gestion des stocks de carburant et pour s'assurer des moyens de stabiliser la situation durablement.

Le deuxième divers présenté par le ministre de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle et le ministre de la fonction publique, du travail, de la Réforme administrative et de la protection sociale est relatif à la rentrée scolaire 2019-2020 qui s'est déroulée d'une manière satisfaisante.

Les deux ministres ont fait part de la rencontre et des échanges que le Premier Ministre a eus le mardi 10 septembre 2019 avec les acteurs et les partenaires du système éducatif afin de

Prévention de l'extrémisme violent dans la zone du Conseil de l'Entente

Les experts de la sécurité se concertent à Lomé

Suite de la p 4

vernent du conseil de l'Entente.

« De nombreux défis restent à relever en matière de sécurité dans nos pays. Il devient ainsi impératif de songer aux mécanismes et stratégies efficaces de lutte contre ce phénomène », a indiqué de son côté le Colonel Massina Yotrofeï, Di-

recteur Général de la Gendarmerie Nationale. Les conclusions issues de cette 4e réunion des experts seront soumises à la réunion annuelle des ministres en charge de la Sécurité des pays membres du Conseil de l'Entente (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo) qui se

tiendra le 20 septembre prochain dans la capitale togolaise.

Il faut rappeler que le projet de Directive selon les responsables du Conseil de l'Entente, prévoit une implication des communautés à la base dans la lutte contre le terrorisme.

Source : Afrepress



Mise au point de l'Office Togolais des Recettes suite à l'article du journal « l'alternative » du 10 septembre 2019

Le bi hebdomadaire « l'alternative » dans sa parution du 10 septembre 2019 a publié un article intitulé « Enquête : Contentieux entre la Société Moov et l'Etat togolais » et sous-titré : « Le Commissaire des Impôts Esso-Wavana AIXOYI au cœur d'un scandale d'une commission de 500 millions FCFA ». L'auteur de cet article n'a pas caché son intention de vouloir jeter le discrédit sur l'institution et sur des personnalités et les diffamer.

La gravité des accusations contenues dans cet article oblige le Comité de direction de l'Office Togolais des Recettes (OTR) à apporter des éclaircissements à l'opinion publique togolaise sur la gestion des informateurs en matière fiscale.

La présente mise au point est articulée en deux éléments :

1. De la confidentialité des données et de la protection des informateurs

La gestion de l'information fiscale est sensible et oblige l'administration fiscale à la traiter sous le sceau de la stricte confidentialité. C'est à ce titre que les gestionnaires de ces données doivent être assermentés. Aussi, les sources de ces informations sont-elles protégées.

C'est ainsi que l'article 339 du Livre des Procédures Fiscales (LPF) et l'article 9 du Code de Conduite et Procédures Disciplinaires de l'OTR obligent les employés de l'Office au respect scrupuleux de la confidentialité desdites données.

2. De la rémunération des informateurs

L'Office Togolais des Recettes comme toute administration fiscale, est doté de structures d'enquêtes et d'investigations fiscales dont le rôle est de lutter contre la fraude, l'évasion fiscale et contribuer ainsi à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, il peut utiliser les services des lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) pour l'atteinte de ses objectifs contre rémunération.

Le guide de l'informateur prévoit deux conditions pour qu'un informateur soit rémunéré :

- la dénonciation doit aboutir à des impositions complémentaires et supplémentaires au-delà des informations internes à l'administration ;
- la dénonciation doit être assimilée à de l'évitement fiscal ayant abouti à des redressements fiscaux.

En outre, les rémunérations de ces lanceurs d'alertes (indicateurs, aviseurs et informateurs) sont assises sur les pénalités, amendes et majorations effectivement recouvrées suite aux redressements complémentaires et supplémentaires. Leur mode de calcul est réglementé par les textes en vigueur, et relève exclusivement de la compétence de l'administration fiscale.

En conclusion, en ce qui concerne le contentieux visé, le Comité de direction de l'OTR rappelle que la procédure de recouvrement suit son cours et que tout sera mis en œuvre afin de ne pas exposer les lanceurs d'alertes dont le patriotisme est à saluer, et les rassure qu'ils seront rémunérés à la clôture du dossier.

Fait à Lomé, le **13 SEPT 2019**

Le Commissaire Général pi


Philippe Kokou B. TCHODIE

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019

Suite de la p 5

ter un regard rétrospectif sur l'année scolaire écoulée et pour préparer la rentrée scolaire 2019-2020.

Le Conseil des ministres a noté, avec satisfaction, le climat d'apaisement et de sérénité qui prévaut dans le secteur, fruit de la volonté commune de dialogue et de concertation et d'importants efforts qui ont été consentis par le Gouvernement pour répondre d'une manière progressive et durable à tous les défis et besoins du secteur éducatif.

Le Conseil des ministres a réitéré son encouragement et son soutien au personnel enseignant et a invité les autres partenaires du système éducatif notamment les parents d'élèves à continuer de jouer un rôle

actif dans la bonne marche de notre éducation.

Le troisième divers est présenté par le ministre de l'économie et des finances et a trait au mécanisme mis en place pour l'accès aux marchés publics des jeunes et des femmes entrepreneurs.

Des actions ont été entreprises à travers le pays pour assurer la formation et la sensibilisation des jeunes et des femmes entrepreneurs, principaux bénéficiaires de cette initiative présidentielle.

Le conseil des ministres a procédé à des nominations.

Fait à Lomé,
le 18 septembre 2019
Le Conseil des ministres

PHARMACIES DE GARDE
Du 16/09/2019 au 23/09/2019

- | | |
|--|--|
| BOULEVARD
Bd. Du 13 Janv. Doulassamé
22 21 65 49 | SILOE
Carrefour Allao Apédokoe Atigangomé
90 80 26 39 |
| CENTRE
46, Rue de la Gare (face SGGG)
22 21 83 30 | ACTUELLE
Route de Ségbé- Quartier Sagbado - Adidogomé
22 51 11 72 |
| N-D de MEDJ
Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Gaitou - Face Byblos
22 35 20 02 | JAHNAP
A côté de l'EPP Gakli, Djidjole-Gakli, immeuble Favo
22 51 22 86 |
| AMESSIAME-BE
Marché de Bé
96 32 97 60 | VIGUEUR
Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro
22 51 63 30 |
| DEO GRATIAS
Derrière le siège d'E COBANK Kotohou-Kondji
22 21 83 31 | DELALI
En face de l'hôpital de Cacaveli à 100m entre la Cour d'Appel et le marché de Cacaveli
22 25 06 90 |
| EMMANUEL
Face MIVIP Av. Duis burg Kodjoviakopé
22 21 30 98 | SOLIDARITE Rue Avédji vakpossib - Prés de la Station Total Totsi
22 50 37 07 ORCHIDEE LLEO 2000
22 51 30 40 |
| SOURCE DE VIE
Face Collège Protes tant
22 22 45 71 | APOLLON
Face complexe scolaire Makafui - Non loin du carrefour des hirondelles - Avédji
70 41 01 07 |
| SI KISITO
Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM
22 21 99 63 | SI MICHEL
Située à Agoenyivé entre la Brasserie BB et l'espace Télécom
22 51 70 22 22 |
| LIBERATION
Avenue Libération prolongée
22 22 25 25 | ESPRIT
Sur la bretelle Agoè-Nyivé Kégué, Face au CEG Agoè-Est
70 40 29 06 |
| PROVIDENCE
Bd. Jean Paul II
22 26 66 48 | APOU ANTOINE
Boulevard Lycée Agoè-Nyivé - Agoè-Assiyéyé
22 19 12 15 |
| UNIVERS - SANTE
Boulevard GNASSIN GBE Eyadema, Cité OUA face à l'entrée du CHU-CAMPUS
22 61 81 43 | DIVINA GRACIA
Quartier Agoè-Fiowi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Baïana-Baïana)
93 83 91 00 |
| INTERNATIONALE
Sise Marché de Hedzranawoe « Asiyeye », Boulevard du Haho
22 26 89 94 | EXCELLENCE
Agoè Demakpoe Voie CEDEAO
22 51 77 87 |
| APOTHEKA
Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Kegue
22 61 57 57 | ZONGO
Sise à Togblekopé carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblekopé
70 45 23 16 |
| RAOUDHA
Située au 4495 Boulevard Zio Hedzranawoe, derrière TOGO 2000
91 61 33 32 | SANGUERA
Près du Lycée de Sanguera
70 42 80 80 |
| PHARMACIE 2000
BE KPOTA près du Marché Dzifa
22 70 01 69 | BAGUIDA
Face CMS de Baguida
70 42 47 77 |
| CHRIST ROI
Kagomé
22 27 46 66 | AVEPOZO
A côté de la place publique d'avepozo
22 27 04 86 |
| ADIDOGOME
Face au camp 2ème RI d'Adidogomé
22 50 54 85 | |

22 Nov. - 9 Déc. 2019
16^{ème} Foire Internationale de LOME
Foire de toutes les opportunités

+ 1000
EXPOSANTS
300 000
VISITEURS



*Thème : Le E-commerce pour
une forte expansion des échanges*

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 62 83 / 90 31 76 37



www.cetef.tg

Le foncier à l'heure des réformes



Transfert de propriété

Les droits d'enregistrement, les droits de timbres et les droits de mutation totale de titres fonciers sont désormais fixés à

35 000 F CFA

contre 4% de la valeur vénale précédemment.

Numérisation des archives des titres fonciers



L'OTR dispose d'une base de données **numérique** sur la quasi-totalité des titres fonciers.



Célérité des opérations

La base de données numérique des titres fonciers permet désormais la délivrance **instantanée** des copies des documents des titres fonciers et de procéder à tout type de recherche en

24h.

Communication de renseignements



Désormais obtenez les renseignements relatifs aux titres fonciers à

2 000 F CFA.



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg